

Libin, le 07.09.2021



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SPRL Dasnois de Libin doit procéder à des travaux de voirie (raclage, asphaltage et création d'un trottoir) à Villance entre le 15 septembre et le 29 octobre 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la SPRL Dasnois de procéder aux travaux de voirie à Villance, dans les rues suivantes : rue de Maissin, rue de Broux, rue Wezelvaux, rue Fond Guérin et rue de Chamont, entre le 15 septembre et le 29 octobre 2021.

Article 2 : La circulation sera alternée, par signalisation ou feux tricolores en fonction des besoins du chantier, et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.


Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
La Bourgmestre,



A.LAFFUT


Le 1^{er} Échevin,
Christian BAIJOT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be